

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 8

Artikel: Les prétendants au trône de France
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181791>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nation des femmes à l'esclavage domestique fut décrétée. A l'homme seul appartient de droit, dans la Suisse romande, la vie et la liberté. La femme n'y devient jamais indépendante, même si les liens du mariage ue l'enchaînent pas. Lui manque-t-il un mari, la loi lui donne un tuteur jusqu'à la fin de ses jours.

Cette apparition anormale dans une forme de gouvernement aussi libre, que l'est celui de la Suisse romande, s'explique par le principe fondamental sur lequel Calvin bâtit sa théocratie. D'après ce principe, Dieu choisit ou rejette, sans que l'homme y concoure ou puisse y concourir par ses vertus ou ses vices : car la prédestination décide, et celui que Dieu a choisi est vertueux par cela même; celui qu'il a rejeté est irrévocablement voué au péché, sans que repentir, prières ou bonnes œuvres puissent l'aider à rentrer en grâce auprès de son créateur. En conséquence, celui qui jouit de la liberté, se considère comme y étant prédestiné, que ce soit dans l'Eglise ou dans l'Etat, dans la politique ou dans la société; et cette société porte encore l'empreinte du cachet que son réformateur lui a imprimé; comme de son temps, l'homme est encore dans sa famille, en même temps despote absolu et prêtre.

On ne pourra, par conséquent, pas prétendre qu'un être si élevé, tienne la femme pour sa digne compagne, amie ou associée. Conformément à ce principe, le Suisse romand passe le moins de temps possible auprès de sa femme et de sa famille. Il croit avoir assez fait, si, par son travail, il leur a fourni les moyens de vivre d'une manière convenable. Il continue, quoique marié, sa vie de garçon. Les heures de loisir appartiennent au cercle ou au club, et les clubs sont des massues qui écrasent tout ce que l'Allemand nomme sociabilité. Il existe d'innombrables cercles ou clubs de cette espèce qui concourent au même but, celui de pouvoir s'entretenir éloigné des femmes.

On peut là, sans égard, dire un mot, fumer, boire, jouer ou consommer une friandise, que l'argent mesuré du ménage ne permet pas à la femme de présenter à la table de famille. Le principe fondamental de ces sortes d'associations est la politique. Le *øpæø* est une bannière politique, quel que soit le nom qu'il porte. Tout est parti, et la vie des hommes entre eux n'est vraiment pas le moyen d'adoucir les passions. On a, peut-être, par la voie des affaires, par une même tendresse dans les arts ou les sciences, appris à s'estimer; une élection, un projet de décret, une mesure du gouvernement sur laquelle on a des opinions différentes, bouleversent tout, et chacun ne voit plus dans l'ami d'hier qu'un ennemi, et regarde comme son plus saint devoir de le combattre à vie ou à mort.

On n'achèterait pas, pour tous les trésors du monde, quelque chose, pas même un cigare, chez un marchand qui appartient à une autre faction politique; on ne ferait pas travailler chez un pareil artisan; on ne prendrait dans un tel restaurant pas une tasse de café. Enflammé de cette haine, on ne craint pas de décrier des artistes et des savants,

que tout le monde apprécie, et de les rabaisser verbalement et par écrit, au rang de misérables bouillonneurs; d'accuser un ecclésiastique plein de droiture et de franchise, de jésuitisme, ou de flétrir d'honorables marchands du nom de « faux banqueroutiers. » Plus d'un père a déjà forcé son fils à quitter la maison, parce qu'il refusait une voix à son candidat. « Et ceci, » dit M. Marc-Monnier, dans son mémoire : *Genève et ses poètes libertins* (Revue suisse, avril 1857). » Et ceci n'est pas une exception, c'est une règle générale, on peut dire universelle; car ceux qui ne partagent pas cette ridicule politique, sont traités par tous les partis comme des lâches.

Quelle vie mènent, pendant ce temps, les femmes? Que l'écrivain sus-nommé parle pour moi. Il s'appuie sur des observations faites dans sa patrie, le canton de Genève, mais elles peuvent aussi bien s'appliquer à Vaud et à Neuchâtel. Il dit: « Et pendant que les hommes nourrissent au cercle ces beaux sentiments, les femmes dédaignées et enlaidies par la solitude, sont à la maison, assises dans des chambres sans ombre de poésie, et tricotent ou brodent, selon leur caste, comme les esclaves payennes avant Jésus-Christ. Elles nourrissent la sainte œuvre de l'ennui en lisant beaucoup de ces petits livres piétistes, importés d'Angleterre ou d'Amérique. Elles se réunissent en société de tricotage ou de couture pour les pauvres: foyers de commérages où la calomnie est inventée et préside aux bonnes œuvres. Elles vivent au sein du mariage comme de vieilles filles. Les plus éclairées étanchent la soif de leur curiosité en se précipitant tête première dans une science quelconque; elles font très-bien en cela, mais elles ne le cachent pas, et c'est ce qui les rend insupportables. Celles qui ont un peu d'éducation littéraire, traduisent ces petits écrits américains qui font le bonheur des libraires et la perte de notre littérature. »

M. Marc-Monnier a oublié une de leurs occupations: les réunions religieuses où l'esprit de coterie et d'intolérance est nourri aussi bien que chez les hommes en politique.

Le manque de vie de société se montre dans le zèle avec lequel les dames courent aux concerts ou aux lectures publiques. Dois-je encore ajouter que la grande fréquentation de l'église a là-dedans aussi un peu sa cause? Eh bien! oui, ce manque de société y contribue un peu, malgré le profond sentiment religieux qu'on trouve ordinairement dans les Suisses. Eglise, concerts, lectures publiques, offrent la seule occasion de se montrer et de voir en dehors de la maison, de communiquer avec l'autre sexe, et d'animer la solitude de la maison de souvenirs, peut-être d'idées et sans doute de rêves. C'est là que les sentiments longtemps refoulés ont le droit de se faire entendre.



Les prétendants au trône de France.

On lit dans le *Charivari* :

Vous avez vu aux quatrième pages des journaux ces charlatanesques annonces où des batteurs de

grosse caisse déclarent qu'ils ont *seuls* un remède infaillible contre le cancer.

C'est aussi l'histoire de Jean-Marie Farina, de Cologne. Il n'y en a qu'un vrai ; seulement c'est toujours celui dans la boutique duquel on entre.

Ainsi peut se symboliser la situation politique de la France.

Tous ont le secret de sa guérison. Tous sont le vrai Farina.

Le *Journal de Paris* affirme que le bonheur de la France est subordonné au retour de la famille d'Orléans. L'*Union* déclare solennellement, dans un article intitulé *Henri V*, que tous les départements, tous les pays de l'Europe s'accordent dans l'expression d'un sentiment qui devient universel ; ce sentiment profond, c'est que M. le comte de Chambord peut seul sauver la France et l'ordre européen. L'*Ordre*, de son côté, ne veut pas entendre parler d'une restauration qui n'aurait pas pour but le retour de la dynastie napoléonienne.

Il est pourtant impossible que le public ne fasse pas cette réflexion :

Les voilà trois à m'affirmer la même chose, c'est-à-dire tout le contraire les uns des autres. Comme ils ne peuvent pas être à la fois le seul sauveur patenté et breveté, il y en a donc au moins deux qui mentent sur trois.

Deux menteurs sur trois prétendants. Voilà qui est de nature à édifier sur la moralité de la profession.

On lit dans un journal de Paris :

M^{me} veuve Kiéné, aujourd'hui receveuse aux billets à la gare du chemin de fer de Vincennes, était renfermée dans Strasbourg lors du siège de cette ville par les Prussiens ; elle soigna les blessés avec un courage et un dévouement des plus remarquables, sans distinction de nationalité.

Pour récompenser M^{me} Kiéné des soins donnés aux blessés allemands, l'impératrice d'Allemagne lui a décerné la croix de fer.

M^{me} Kiéné a répondu par la lettre suivante au chancelier, qui lui avait envoyé les insignes de l'ordre :

Monsieur le chancelier,

Je vous retourne la croix que S. M. l'impératrice Augusta a bien voulu me décerner.

Il m'est impossible d'accepter une distinction d'une souveraine qui a fait envahir, brûler, sacquer ma patrie et ma ville natale.

Si, en soignant mes compatriotes, j'ai pu faire quelque bien aux Allemands, c'est que, devant la souffrance, je n'ai pas vu la différence des nationalités, et il me suffit de l'approbation de ma conscience de Française, qui n'a jamais compris la cruauté contre les vaincus, les malades, les femmes et les enfants.

Veillez donc remettre cette croix à l'impératrice d'Allemagne : elle serait une injure pour une Alsacienne.

Recevez, monsieur le chancelier, mes salutations pressées.

Veuve KIÉNÉ.

Un de nos voisins avait fait venir une nourrice de Thonon.

Cette bonne fille était d'une dévotion catholique à toute épreuve. Le vendredi qui suivit son arrivée, l'enfant ne cessait de crier, et la mère, s'étonnant de ce que la nourrice ne lui donnait pas le sein, lui dit :

— Mais il a soif ce pauvre bébé ; vous ne lui donnez pas à téter.

La pauvre savoyarde répondit avec naïveté : Jamais le vendredi !...

— Comment !

— Mais, madame, il faut habituer de bonne heure les enfants au jeûne prescrit par l'Eglise.

Un membre de la commission des écoles demandait à un élève quel âge avait son frère, dont il était l'aîné. « Dans deux ans, répondit l'élève, nous serons du même âge. »

Toni le gris.

IV

— A propos, puisque nous en sommes sur le compte de Toni, il est un point que je n'ai pas encore songé à éclaircir, bien qu'il pique ma curiosité : pour quelle raison l'appelle-t-on Toni le gris, quoiqu'il soit encore loin du moment où les cheveux grisonnent ?

— Voici, cher ami, l'état de la question. Son père était aussi un de ces misérables qui, sous les dehors de la probité et de la sainteté... Bref ! Le père de Toni possédait le beau domaine là-haut, à droite lorsqu'on monte au Kaiserkofel, domaine qui s'appelle, encore à présent, la Cour grise. C'est là qu'on trouvait, du temps de l'ancien propriétaire, des monceaux d'écus de Brabant et de pièces de vingt kreutzer...

— Vraiment ? dit le forestier. On ne se douterait guère de l'ancienne splendeur de cette maison, en voyant Toni actuellement.

— Ne m'interromps pas, frère ! Je disais donc que la propriété s'appelle la Cour grise. Voici pourquoi. Un jour, le père de Toni était dans la prairie, lorsqu'il vit un gros quartier de roc gris se détacher du Kaiserkofel et se diriger droit sur sa maison. Notre homme vit que, dans une minute au plus, sa maison et lui-même seraient à la fois broyés et ensevelis. La chute du roc était si rapide qu'il n'eut pas même le temps de préférer sa prière... Le diable... son saint ange gardien, voulais-je dire, s'en mêla. Le quartier de roc, tu peux encore en juger par tes propres yeux, le quartier de roc s'arrêta droit à côté de la maison, sans avancer une ligne de plus. Les gens d'église qui, depuis longtemps, avaient des vues sur les caisses remplies d'écus, vinrent en procession célébrer le miracle. Ils persuadèrent le père de Toni qu'il y avait là une faveur toute spéciale du ciel, et le sermonnèrent si bien qu'il fit construire, à ses frais, une église qu'il dota d'un fonds suffisant pour y entretenir un vicaire, chargé du service divin. Cela n'empêcha pas toute sorte de bruits de se répandre sur le pieux fondateur. Enfin il y eut une histoire, plus que scabreuse, avec une jeune fille de quatorze ans, si bien que notre saint personnage fut condamné à six ans de travaux forcés. Il est mort à la maison de force. Toni, devenu orphelin, se joignit à ses frères et à ses sœurs, pour attaquer, en droit, la fondation pieuse que son père avait faite, à la suggestion du clergé. Comme on pouvait s'y attendre, ils n'ont pas abouti, seulement, à force de démarches et de procès, ils ont mangé le peu de patrimoine qui leur restait. Toni s'est trouvé, en finale, ne posséder que deux vaches qui ont péri cette année dans les rochers ; plus sa belle Resel (Thérèse) qu'il a fait la bêtise d'épouser. A part cela, je jurerais que c'est un brave garçon, s'il n'était pas braconnier... Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit, je veux que Toni reçoive un